



CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS ET DES CHEFS DE PARLEMENTS AFRICAINS (CoSAP)

**« Améliorer la reprise économique post-COVID de l'Afrique grâce
au leadership parlementaire »**

Transcorp Hilton Hotel, Abuja, Nigéria

Du lundi 9 au mardi 10 mai 2022

COMMUNIQUE

INTRODUCTION

1. La Conférence des Présidents et Chefs de Parlements Africains (CoSAP) a été initiée par l'Hon. Femi Gbajabiamila, Président de la Chambre des Représentants (Nigéria) et ses collègues Présidents Africains : Hon. Tagesse Chafo (Éthiopie) ; Hon. Justin Muturi (Kenya) ; Hon. Donatille Mukabalisa (Rwanda) ; Hon. Moustapha Niasse (Sénégal) ; et anciens présidents, Hon. Mike Oquaye (Ghana) ; et Hon. Thando Modise (Afrique du Sud).

2. Le CoSAP vise à faciliter une délibération, une collaboration et une coopération accrue entre les présidents, les chefs de parlement et les assemblées nationales à travers l'Afrique pour relever les défis communs, concevoir des solutions conjointes et mobiliser une action collective pour faire progresser le développement de l'Afrique. Il a été officiellement lancé le 12 octobre 2020, après trois réunions clés entre Présidents fondateurs,



réunions qui ont eu lieu les 17 août 2020, 17 septembre 2020 et 12 octobre 2020.

3. Après le lancement du CoSAP, les membres fondateurs ont lancé l'Initiative de campagne d'annulation de la dette des présidents africains (DCCI). La DCCI a été créée en tant que voix parlementaire panafricaine cohérente pour défendre et soutenir la campagne mondiale pour l'annulation de la dette de l'Afrique à la suite de la pandémie de la COVID-19. Il vise également à assurer une surveillance efficace des interventions politiques locales et internationales dans la lutte contre les impacts socio-économiques de la pandémie de COVID-19 et à assurer la responsabilité dans la gestion des finances publiques sur le continent.

LE CONTEXTE

4. Alors que l'Afrique lutte pour se remettre des effets multiformes de la pandémie de la COVID-19 et des dommages qu'elle a causés à ses sociétés et à ses économies, le CoSAP reconnaît le rôle crucial que jouent les parlementaires en tant que gardiens des démocraties africaines respectives. À ce titre, le CoSAP s'engage à veiller à ce que les dirigeants parlementaires africains relèvent ces défis de manière concertée et efficace.

5. Cela a informé l'organisation du premier rassemblement CoSAP qui a connu la participation des dirigeants parlementaires africains dans le cadre d'une plate-forme panafricaine autochtone de présidents et de chefs de parlement entre les 9 et 10 mai 2022 à l'hôtel Transcorp Hilton, à Abuja, au Nigéria. Le thème principal de ce CoSAP inaugural est « Améliorer la reprise économique post-COVID de l'Afrique grâce au leadership parlementaire ».



6. Cette réunion inaugurale de la CoSAP a cherché à :

a) explorer en collaboration des mesures pour catalyser un processus de reprise économique inclusif et durable pour les pays africains au lendemain de la pandémie de COVID-19.

b) fournir une plate-forme de discussion, de dialogue et d'action aux présidents et chefs des parlements africains pour plaider en faveur d'approches plus efficaces dans la gestion des finances publiques et de l'économie en Afrique ; et

c) développer des stratégies de collaboration pour s'attaquer aux problèmes connexes d'intérêt commun et concevoir des interventions législatives et des solutions à une échelle continentale plus large.

CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

7. La cérémonie d'ouverture a servi de plate-forme pour introduire le thème du programme et pour les invités spéciaux, invités à définir le contexte, mettre en évidence les attentes, articuler les aspirations et exhorter toutes les parties prenantes à prendre des mesures critiques. Il s'est ouvert avec une adresse de bienvenue de l'hôte et organisateur, Hon. Femi Gbajabiamila, présidente de la Chambre des Représentants de la République Fédérale du Nigéria et un discours d'ouverture du Président de la République Fédérale du Nigéria, S.E.M Muhammadu Buhari, GCFR, représenté par le Vice-président, le professeur Yemi Osinbajo, GCON, SAN.

8. Le discours liminaire a été prononcé par le président de la Banque Africaine de Développement (BAD), le Dr Akinwunmi Adesina. Il a félicité le CoSAP pour sa vision et son leadership, ajoutant que la conférence devrait se concentrer sur l'optimisation de la réponse de la législature aux défis multiformes posés par la COVID-19 et également sur l'exploitation des opportunités qui existent. Il a chargé les présidents et chefs de parlements africains présents de sortir de la conférence des solutions concrètes et des interventions législatives dans des domaines clés tels que la santé, la sécurité alimentaire, la croissance économique et le commerce régional.



9. Il y avait également des messages de bonne volonté de plusieurs parties prenantes clés, y compris le Président du Comité Exécutif de l'Union Parlementaire Africaine (UPA) et Président de l'Assemblée Nationale de Djibouti, Hon. Mohamed Ali Houmed ; le Secrétaire Général Adjoint de l'Association Parlementaire du Commonwealth (CPA), Jarvis Matiya ; et un message de bonne volonté préenregistré du Secrétaire Général de l'Union Interparlementaire (UIP), Martin Chungong.

DISCUSSIONS EN GROUPE/SÉANCES PLÉNIÈRES

10. Les tables rondes et les séances plénières se sont articulées autour des thèmes suivants :

- a) La gestion des finances publiques de l'Afrique à l'ère de la COVID-19 : défis, opportunités et voie à suivre
- b) Le piège de la dette en Afrique : implications, impératifs et impact à l'ère de la COVID-19
- c) Budgétisation nationale et contrôle législatif efficace à l'ère de la COVID-19
- d) Financement de la réponse à la pandémie en Afrique : impératifs législatifs et interventions
- e) Budgétisation et planification des politiques inclusives à l'ère de la COVID-19 et ;
- f) Investir dans le développement du capital humain : priorités législatives à l'ère de la COVID-19.

11. Les personnes ressources qui ont fourni des présentations générales étaient : Dr. Shubham Chaudhuri (directeur national de la Banque mondiale Nigéria) ; Dr Ari Aisen (Directeur National pour le Nigéria, Fonds Monétaire



International (FMI) ; Dr Lamin Barrow (Représentant National pour le Nigéria, Banque Africaine de Développement (BAD) ; Dr Walter Kazadi Mulombo (Représentant National, Organisation mondiale de la santé (OMS) ; Mme Beatrice Eyong (Représentante Nationale des Femmes près de l'ONU au Nigéria et à la CEDEAO) et Mohamed Yahya (Représentant résident, Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

12. Les animateurs des tables rondes étaient Ifeanyi Peters Ugwuoke (responsable du programme national, FCDO PERL-ARC) ; Dr Folashade Soulé (Cadre Associé de Recherches, Programme Mondial de Gouvernance Economique, Blavatnik School of Government, Université d'Oxford); John Mutu (chef d'équipe national adjoint, DFID Partnership to Engage, Reform and Learn (PERL) ; Dr. Ifeanyi Nsofor (vice-président principal pour l'Afrique, Education pour la Santé Humaine et de la Fondation pour la recherche); Adaora Onyechere (Présidente du Comité des Affaires Féminines et du groupe Genre, Union africaine ECOSOCC Nigeria) ; et Yosolaoluwa Akinbi (Coordonnateur, Groupe de travail principal sur le développement du capital humain).

OBSERVATIONS ET RÉOLUTIONS du CoSAP

13. Les présidents et chefs de parlements africains participants au CoSAP ont partagé certaines observations et sont parvenus aux résolutions suivantes :

I. Les parlements africains doivent prendre des mesures décisives pour mettre fin au renversement anticonstitutionnel des gouvernements en Afrique : Il y a eu une augmentation du renversement anticonstitutionnel des gouvernements démocratiques sur le continent, et cela constitue un danger clair et actuel pour nos fragiles démocraties. Bien que tous les États membres de l'Union africaine ne soutiennent pas ces coups d'État, peu de mesures efficaces, décisives et punitives d'atténuation ont été prises. S'attaquer à ce fléau et y mettre fin nécessite un accord collectif, la solidarité entre tous les parlements africains et une action audacieuse pour dissuader



les coups d'État à travers le continent. Tous les membres du CoSAP doivent parler d'une seule voix et prendre collectivement des mesures concertées pour mettre fin à ces menaces pour nos démocraties.

Résolution clé : Les présidents et les chefs des parlements africains présents ont résolu la nécessité d'être fermes et de s'unir pour résister aux coups d'État militaires dans toutes les régions du continent, tout en plaidant collectivement pour des mesures plus punitives comme moyen de dissuasion et conséquence. Un accord pour ne pas reconnaître les régimes qui ne sont pas sortis des urnes a également été discuté.

II. L'augmentation de la dette de l'Afrique doit être endiguée par un contrôle parlementaire plus efficace : en raison de l'impact de la COVID-19 sur la productivité économique et les recettes publiques, la plupart des pays africains ont actuellement du mal à assurer le service de leurs dettes et sont exposés à un risque élevé de surendettement et de défaut de paiement, menaçant leurs perspectives de croissance économique. On ne peut pas s'attendre à ce que les pays africains qui luttent pour fournir des services essentiels dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'emploi déploient le peu de ressources qu'il leur reste pour rembourser les dettes des nations plus riches. Avoir à choisir entre sauver des vies et rembourser des dettes est moralement discutable. Ainsi, les prêteurs internationaux doivent tenir compte de la réalité de l'impact du COVID-19 sur les économies africaines. L'annulation de la dette devrait être envisagée, tandis que dans le même ordre d'idées, les pays africains doivent faire preuve de plus de prudence avant de contracter des prêts auprès des créanciers et également être plus frugaux et transparents dans leurs dépenses. Les dirigeants parlementaires d'aujourd'hui ne devraient pas superviser la transmission des dettes à la postérité demain. Ils doivent intervenir et endiguer la vague de la dette croissante de l'Afrique.

Résolution clé : Les présidents et chefs de parlements africains présents ont décidé d'insister sur des cadres de gestion de la dette plus efficaces et éventuellement, une législation rendant obligatoire sa mise en œuvre, exigeant a) la publication régulière de rapports sur la dette publique ; b) exigence d'approbation parlementaire avant tout emprunt ; c) la fixation de



plafonds d'emprunt et ; d) exiger des plans de dépenses et de mise en œuvre des projets correctement structurés. Ils ont également décidé de plaider collectivement pour l'annulation de la dette, ce qui permettra aux pays africains d'investir davantage de revenus dans les programmes de protection sociale. Ils se sont en outre engagés à assurer un contrôle plus efficace de l'utilisation des fonds de prêts grâce à une meilleure gestion des finances publiques dans leurs pays respectifs.

III. La dépendance vis-à-vis des créanciers extérieurs et la vulnérabilité aux chocs extérieurs doivent être atténuées : La codépendance de l'Afrique vis-à-vis des bailleurs de fonds et des institutions financières internationales pour le financement de son développement est devenue malsaine. La pandémie de COVID-19 a également révélé la vulnérabilité des pays africains aux chocs externes, qui ont menacé leur stabilité financière, la fonctionnalité du système de santé, le développement des infrastructures et créé des défaillances de gouvernance. L'Afrique doit s'efforcer de se tenir debout en mobilisant de manière innovante ses propres ressources pour son développement et aussi pour sa protection contre les chocs externes et la vulnérabilité économique.

Résolution clé : Les présidents et les chefs des parlements africains présents ont décidé de créer une législation soutenant la mobilisation accélérée des recettes intérieures en aidant à créer un environnement plus inclusif et propice à l'amélioration de la productivité économique intra-africaine, de la création d'emplois et du commerce régional par le biais du libre-échange continental africain (ZLECAF) et fournir des capitaux accessibles aux MPME. L'élargissement des assiettes fiscales en offrant davantage d'incitations fiscales, l'amélioration des stratégies de conformité et l'exploitation de l'innovation technologique et de l'automatisation ont également été proposés.

IV. Le rôle et les pouvoirs du bras législatif du gouvernement doivent être sauvegardés et renforcés : Dans certains pays, le législatif est de plus en



plus considéré comme un bras inférieur du gouvernement subordonné à l'exécutif, aussi incorrect que cela puisse être. Cela a affecté la capacité du législateur mener à bien ses activités de contrôle et assurer une représentation effective des citoyens. Des efforts concertés sont nécessaires pour renforcer et sauvegarder les pouvoirs de la branche législative du gouvernement sur tout le continent africain.

Résolution clé : Les présidents et les chefs des parlements africains présents ont décidé que les pays membres veilleront à ce que la capacité de la législature soit renforcée pour affirmer plus efficacement son rôle et s'acquitter de ses fonctions constitutionnelles, en particulier grâce à une solidarité accrue entre les dirigeants parlementaires, facilitée par le CoSAP. Davantage de programmes d'échanges parlementaires intra-africains et d'apprentissage entre pairs entre parlements ont été proposés.

V. L'Afrique doit renforcer sa capacité à se nourrir en s'attaquant à l'insécurité alimentaire : il a également été noté que l'Afrique n'a actuellement pas la capacité de production pour répondre à ses besoins alimentaires et est fortement dépendante des importations agricoles, comme en témoignent le récent conflit russo-ukrainien et son effet sur la sécurité alimentaire de l'Afrique. Cela expose le continent à des pénuries alimentaires aiguës, et un continent qui ne peut pas se nourrir ne peut pas se diriger. Il est urgent de garantir une législation qui accorde la priorité à la production agricole et à la production alimentaire durable au sens large à travers l'Afrique.

Résolution clé : Les présidents et chefs de parlements africains présents ont décidé de favoriser la productivité agricole en donnant la priorité à la législation pour améliorer l'accès des agriculteurs aux intrants et au crédit, ainsi qu'en explorant comment stimuler les secteurs critiques de la chaîne d'approvisionnement agricole.

VI. Le développement du capital humain doit être une priorité parlementaire : La pandémie a provoqué une perturbation majeure du développement du



capital humain, en particulier dans les soins de santé, l'éducation et la productivité de la main-d'œuvre. Cependant, le plus grand atout de l'Afrique est sa population. En tant que tel, tous les efforts doivent être faits pour garantir que les priorités législatives créent un environnement propice au développement du capital humain et garantir une allocation budgétaire adéquate ainsi qu'une attention politique de la part de l'exécutif du gouvernement pour relever ce défi.

Résolution clé : Les présidents et chefs de parlements africains présents ont décidé de donner la priorité et d'accélérer les investissements dans le développement du capital humain, en se concentrant sur des domaines clés tels que la santé, l'éducation, le développement des compétences et la participation à la main-d'œuvre. Ils ont également décidé de soutenir l'expansion de la protection sociale et des filets de sécurité pour parvenir à une croissance équitable grâce à des interventions législatives qui répondent aux besoins des plus pauvres et des plus faibles de la société.

VII. La budgétisation inclusive et la planification des politiques sont essentielles pour construire un continent qui pourvoit à tous : la COVID-19 a eu un impact beaucoup plus important sur les femmes à travers le continent, tant au niveau formel qu'informel, avec des pertes d'emploi pour plusieurs dans le secteur informel. En outre, les personnes vivant avec un handicap et d'autres groupes marginalisés ont été gravement mises au défi par ses impacts multiformes, ainsi que largement exclues des interventions COVID-19. Une attention législative et politique adéquate n'a pas été accordée pour faire face à cet impact démesuré, et les présidents africains doivent veiller à ce que la reprise économique profite à tous dans la société sans exclure les groupes les plus vulnérables.

Résolution clé : Les présidents et les chefs des parlements africains présents ont décidé de mettre en place une législation concrète qui garantira que tous les processus de budgétisation et de planification des politiques prennent en compte et donnent la priorité aux besoins des femmes, les jeunes et les personnes vivant avec un handicap et veiller à ce qu'ils bénéficient des mêmes opportunités que tous les citoyens. Ils ont également



applaudi et décidé d'examiner et de mettre en œuvre l'initiative d'inclusion des personnes handicapées présentée par le Président de la Chambre des Représentants du Nigéria, Hon. Femi Gbajabamila.

VIII. Le commerce et l'intégration régionaux doivent être mis à profit dans la reprise postpandémique : les présidents et les chefs des parlements africains présents ont convenu que le commerce et l'intégration régionaux sont essentiels pour libérer la capacité économique de l'Afrique, et que la mise en œuvre de la ZLECAF est essentielle pour développer des chaînes de valeur régionales et mondiales compétitives.

Résolution clé : Les présidents et les chefs des parlements africains présents ont décidé de stimuler le commerce et l'intégration régionaux par le biais d'une législation qui promeut ce qui précède, en particulier la mise en œuvre de la ZLECAF.

IX. Un environnement législatif favorable aux partenariats public-privé doit être créé : les gouvernements ne peuvent pas tout faire seuls et ne doivent pas tout faire seuls. Les intervenants du CoSAP ont noté qu'il existe des compétences, des capacités et des ressources au sein du secteur privé que les gouvernements peuvent exploiter pour soutenir le développement économique et également répondre à d'autres besoins sociaux urgents tels que le logement, les infrastructures, les soins de santé, les établissements d'enseignement, etc.

Résolution clé : Les Présidents et les Chefs des Parlements Africains présents ont décidé de travailler avec l'exécutif pour veiller à ce que les processus bureaucratiques qui étouffent les partenariats public-privé soient réduits et, si possible, totalement supprimés afin de renforcer la croissance économique à travers le continent. X. La capacité et l'efficacité des institutions interparlementaires africaines doivent être renforcées : Les Présidents et Chefs de Parlements Africains présents ont réaffirmé le rôle essentiel que jouent les parlements à travers l'Afrique en tant que bastions de la démocratie, défenseurs du peuple et catalyseurs du développement.



Cependant, la capacité et l'efficacité des institutions interparlementaires du continent ont été affaiblies et leur impact réduit, à un moment où on en a le plus besoin. La nécessité d'inverser cette tendance a été jugée essentielle et opportune.

Résolution clé : Les présidents et chefs de parlements africains présents ont décidé de favoriser les échanges interparlementaires et d'encourager les institutions interparlementaires existantes telles que le Parlement panafricain (PAP) à assumer la responsabilité de favoriser une coopération interparlementaire renforcée, par exemple , en veillant à ce qu'il siège régulièrement pour traiter des problèmes urgents à travers le continent conformément à sa constitution, et prendre des décisions qui s'alignent sur l'esprit et la lettre de l'objectif pour lequel il a été créé dans l'intérêt de l'Afrique. L'Afrique a un besoin urgent de ses institutions interparlementaires comme le PAP, l'Union parlementaire africaine (UPA) et d'autres, à ce moment crucial de son histoire. Le CoSAP cherchera à compléter et à soutenir ces institutions en tant que priorité essentielle.

XI. Approbation du CoSAP en tant que conférence permanente : il a été décidé que, dans l'intervalle, le CoSAP devrait fonctionner comme une conférence permanente pendant que les modalités de ses structures, processus et financement sont élaborées par son groupe de travail technique (GTT), qui a maintenant été élargi pour couvrir tous les pays participants.

Résolution clé : Les présidents et les chefs des parlements africains présents ont chargé le groupe de travail technique (GTT) de la responsabilité d'élaborer et de présenter des recommandations à examiner lors de la prochaine session exécutive sur la manière dont le CoSAP peut fonctionner de manière optimale et être structuré pour atteindre ses objectifs. Le CoSAP-TWG fera rapport aux présidents et chefs des parlements africains d'ici le 28 juillet 2022, après quoi ils convoqueront une autre réunion pour convenir des prochaines étapes.



14. Convenu à ce jour à Abuja, Nigeria, le 10 mai 2022, au complexe de l'Assemblée nationale par les présidents et chefs de parlements africains participants suivants :

1. Hon. Femi Gbajabiamila, Président de la Chambre des Représentants (Hôte).

2. Hon. Ibrahim Boughali, President Assemblée National
Algeria

3. Hon. Lawson Tabet Bakia, Membre du Parlement,
Cameroun, Représentant du Président de l'Assemblée
Nationale, **Hon. Cavayé Yéguié Djibril**

4. Hon. Mohamed Ali Houmed, President Assemblée Nationale,
Djibouti

5. Hon. Bonginkosi Humphrey Madala Mhlanga, Vice-
Présidente, Parlement du **Royaume d'Eswatini**, Représentante
Hon. Petros Mavimbela



6. Hon. Alban Sumana Kingsford Bagbin, President du
Parlement , **Ghana**

7. Hon. Madalitso Kwaderanji Kazombo, Premier Vice-
président du **Malawi** représentant le président, **Hon Catherine**
Gotani Hara

8. Hon. Donatille Mukabalisa, Président Chambre des Députés
du **Rwanda**

9. Hon. Hamma Salama Ali Salim, Président du Conseil National
du Saharawi, Sahara

10. Hon. Delfim Neves, Président de Assemblée Nationale
de **Sao Tome & Principe**

11. Hon. Abdou Mbou, Honorable Député de l'Assemblée
Nationale du **Sénégal**, représentant le Président de l'Assemblée
Nationale **Hon. Moustapha Niasse**



12. Rt. Hon. Nosiviwe Noluthando Mapisa-Nqakula,
Président deAssemblée Nationale, **Afrique du Sud**

13. Rt. Hon. Jemma Nunu Kumba, Président du
Parlement, **Soudan du Sud**

14. Hon. Jacob Francis Nzwidamililo Mudenda, Président
deAssemblée Nationale, **Zimbabwe**

